

CHOIX DE PLACEMENTS



Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières CDVM
<http://www.cdv.m.gov.ma/espace-epargnants>

But de la brochure

Le but de la présente brochure est de vous familiariser avec les concepts de l'investissement en instruments financiers et de vous aider à définir vos objectifs de placement et votre tolérance au risque en comparant les différents types de placement disponibles sur le marché.

Vous serez en mesure de mettre en place une stratégie de placement cohérente avec vos objectifs et réaliste face aux risques liés à chaque type de placement.

Il paraît évident qu'un investissement sous forme de placement en instruments financiers est fait dans le seul et unique objectif de faire fructifier son épargne. Cependant, les placements financiers comportent des risques, et chaque instrument à ses spécificités en termes d'horizon de placement, de potentiel de gain, etc.

L'univers des placements

Avant d'investir votre épargne, vous devez impérativement évaluer vos connaissances dans le domaine du placement.

Vous pouvez évaluer vos connaissances sur l'espace épargnant du site web du CDVM.

<http://www.cdv.m.gov.ma/espace-epargnants/quiz>

Si vous connaissez peu de choses sur les

Dans cette brochure

Lexique basic de l'investissement	2
Déterminez votre tolérance au risque	5
Identifier vos objectifs de placements	6
Choisissez vos placements	6

Par où commencer ? Comment définir sa stratégie de placement ?

Avant d'investir, vous devriez respecter les étapes suivantes :

- Connaitre la terminologie et les caractéristiques liées aux différents instruments financiers
- Définir votre tolérance au risque
- Déterminez vos objectifs de placement
- Choisir les instruments qui vous conviennent

placements, prenez le temps de vous familiariser avec l'univers de l'investissement et la terminologie utilisée dans ce domaine.

- Les caractéristiques principales d'un investissement ou placement en instruments financiers que vous devez connaître sont les liées au :
- Rendement espéré ;
- Risque (liquidité) ;

Lexique

Rendement espéré :

Représente le gain que vous prévoyez retirer de votre investissement sous forme de revenus d'intérêts, de dividendes ou de gain en capital.

Règle générale : plus le rendement espéré sur l'investissement est élevé, plus le risque est élevé.

Le rendement obtenu peut différer considérablement du rendement espéré qui, en règle générale, n'est pas garanti.

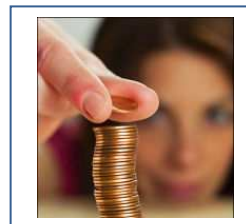
Le risque :

Le risque désigne le degré d'incertitude lié au rendement espéré d'un placement. Il représente la possibilité d'obtenir un rendement plus bas que prévu ou encore de perdre une partie ou la totalité des sommes placées.

Chaque placement comporte un certain degré de risque souvent qualifié de faible, moyen ou élevé.

Les facteurs de risque sont multiples, les plus connus sont liés au marché, taux et liquidité.

« Plus le rendement espéré est élevé plus le risque est élevé ».



Qu'est ce que la liquidité ? :

La liquidité d'un placement correspond à sa capacité d'être transformé en espèces rapidement et à un coût peu élevé. La monnaie est l'actif le plus liquide.

La liquidité correspond aussi à la disponibilité de son épargne investie à tout moment.

Types de revenus de placement :

Intérêt : Montant que doit verser un emprunteur à un investisseur en retour de la somme qui a été prêtée.

Dividendes : Partie du bénéfice qu'une société distribue à ses actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

Gain (ou perte) en capital : Gain (ou perte) résultant de la liquidation d'un investissement à un coût supérieur (ou inférieur) à celui de son acquisition



Lexique

Type d'instrument	Rendement espéré	Liquidité	Risque
<p>Action ordinaire:</p> <p>Titre de propriété représentatif d'une fraction de capital d'une entreprise donnant droit à des dividendes et à d'autres droits.</p>	<p>Sous forme de dividendes et de gain (perte) en capital.</p>	<p>Se négocient normalement en Bourse ou sur les marchés hors cote.</p>	<p>Moyen à élevé.</p> <p>La valeur peut augmenter ou diminuer considérablement.</p>
<p>Obligation :</p> <p>Titre de créance représentatif d'une fraction de dette d'une entreprise donnant droit à des intérêts.</p> <p>Taux : Fixe ou révisable</p>	<p>Intérêt (coupon).</p> <p>Remboursement du principal selon des modalités de l'émission (à l'échéance ou par amortissement).</p> <p>Aussi, les obligations peuvent être convertibles ou remboursables en actions.</p>	<p>Peuvent être cotées ou non</p> <p>Moins liquides que les actions</p>	<p>Faible à élevé.</p> <p>Une hausse des taux d'intérêt ou des difficultés financières de l'émetteur entraînera une baisse de la valeur des obligations.</p> <p>Droit à une part de l'actif restant de la société si elle est dissoute (priorité sur les détenteurs d'actions).</p>
<p>Part OPCVM :</p> <p>Un OPCVM, ou Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, est un organisme financier dont les fonds investis sont placés en valeurs mobilières et en liquidités.</p> <p>La SICAV est une société anonyme à capital variable qui a pour objet exclusif la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de liquidités.</p> <p>Le FCP est une copropriété de valeurs mobilières et de liquidités.</p>	<p>Pour les OPCVM de distribution (dividendes et intérêt)</p> <p>Gain ou perte en capital (valeur liquidative du fonds peut varier à la hausse comme à la baisse)</p>	<p>Les investisseurs peuvent généralement demander le rachat de leurs titres auprès de l'OPCVM</p>	<p>Faible à élevé, le risque dépend des placements dans lesquels l'OPCVM a investi (actions, obligations etc.)</p>

Type d'instrument	Rendement espéré	Liquidité	Risque
<p>Certificat de dépôt : Le certificat de dépôt est un Titre de créance négociable dématérialisé, sous la forme d'un billet au porteur ou à ordre émis par un établissement financier autorisé, représentant un Dépôt à terme.</p> <p>Maturité comprise entre 10 jours et 7 ans</p> <p>Taux : Fixe ou révisable.</p> <p>Intérêts : Précomptés ou post-comptés pour les Titres à court terme, et post-comptés pour les Titres à moyen et long terme.</p> <p>Amortissement : In-fine.</p>	Taux de rendement avantageux sur une durée pouvant aller jusqu'à 7 ans	Les certificats de dépôt peuvent généralement être vendus rapidement avant l'échéance	Faible : dépend de la situation financière de la banque émettrice, généralement solvable.
<p>Les bons de sociétés de financement (BSF) : Sont des titres de créances émis par les sociétés de financement sous contrainte de ne pas dépasser un taux de 40% entre l'encours des bons émis et celui de leur emploi sous forme de crédit à la clientèle. les BSF sont émis pour une durée allant de 2 à 7ans.</p>	Taux de rendement moyen	l'entremise d'intermédiaire. Il peut n'exister aucun marché si l'émetteur éprouve des difficultés financières. Se négocient normalement sur les marchés hors cote.	Faible : le risque de défaut est rare
<p>Billets de trésorerie : Titre de créance négociable à court terme représentatif d'un dépôt à terme constitué par une entreprise au profit d'une autre entreprise.</p>	Taux de rendement moyen	Ils sont remboursables intérêts compris, au terme d'une période de 10 jours à un an maximum.	risque de défaillance de l'émetteur

Déterminez votre tolérance au risque

Avant d'investir vous devez vous interroger sur le degré de risque que vous êtes en mesure d'assumer.

Trois facteurs sont déterminants dans l'évaluation de votre tolérance au risque :

- **L'horizon de placement.**
- **Les besoins en liquidités.**
- **Le facteur émotionnel.**

L'horizon de placement : Période pendant laquelle un investisseur prévoit de ne pas avoir besoin de son épargne placée. C'est la durée d'investissement prévue.

Ceux qui choisissent un horizon éloigné auront plus de temps pour compenser les pertes causés par les fluctuations périodiques de la valeur de leurs placements.

Les besoins en liquidités : Il s'agit de votre degré de dépendance envers vos placements pour combler vos besoins financiers courants. Les investisseurs qui comptent sur leurs placements pour régler leurs frais de subsistance auront nettement plus de difficultés à assumer des pertes éventuelles.

Le facteur émotionnel : Votre réaction par rapport au risque et aux fluctuations de la valeur de vos placements est un facteur important à considérer. Certaines personnes ne s'inquiètent guère des hauts et des bas du marché, alors que d'autres en perdent littéralement le sommeil.



« Horizon de placement : les actions sont généralement rentables sur le long terme »



« La tolérance au risque varie d'une personne à l'autre »

Etablissez vos objectifs de placement

Quelle est l'épargne disponible à l'investissement ?

A quel moment vous prévoyez avoir besoin de votre épargne ?

Assurez-vous que votre épargne est gérée par des professionnels

Quelles sont les raisons de votre placement ? (scolarité des enfants, l'achat d'un bien, renforcer la retraite etc.)

Est-ce que vous visez la croissance à long terme ?

Est-ce que vous voulez compter sur un revenu stable et régulier ?

La réponse à ces questions permettra de vous aider à choisir le type de placement qui vous correspond le mieux.

Règle générale, vous ne pouvez pas espérer obtenir un rendement très élevé sans prendre des risques.

Il ne faut s'engager dans des placements dont vous ne connaissez pas les répercussions possibles.

Demandez toujours conseil à un professionnel avant de prendre une décision

Choisissez vos placements

Diversifier vos placements

La diversification consiste à regrouper des types de placements possédant des caractéristiques différentes.

Parmi ces caractéristiques, on trouve :

- Le type de placement (action ou obligation)
- L'échéance (court terme, long terme)
- L'émetteur du placement (privé, Etat)
- La liquidité du placement (moins liquide, plus liquidité)

Il est recommandé de combiner plusieurs types de placements (titre de créance, titre de capital, parts d'OPCVM) et choisir la répartition qui vous convient.

« La diversification réduit votre exposition au risque »

« Prendre en considération l'impact des frais, des charges fiscale et de l'inflation lors du choix de placement »

Nous sommes sur le Web !

Rendez-nous visite à l'adresse :

<http://www.cdvm.gov.ma/espace-epargnants>